



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE POYANNE  
Séance du 27 juin 2024  
D025/2024**

**Etaient présents** : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Elisabeth COUDROY - Philippe DUCOURNEAU - Catherine ROSSIGNOL - Séverine SOUPOT - Thierry LABORDE - Thierry LOUPIEN - Olivier SCHAFFHAUSER - Michèle GUARIDO - Maylis AUMAILLEY

**Absents excusés** : Nicolas JACOB - Alain LABAT - Rémy NAPIAS

**Secrétaire de séance** : Elisabeth COUDROY

**Date de la convocation** : 20 juin 2024

**Objet** : Participation des bénéficiaires au service téléalarme

Vu la délibération n°D022/2024 en date du 23/05/2024 portant dissolution du CCAS.

Vu la délibération n°D005/2023 en date du 08/04/2023 accordant une aide de 50% aux bénéficiaires du service «téléalarme » qui ne sont pas imposables.

Madame la Maire propose au conseil municipal de renouveler l'aide accordée aux bénéficiaires du service «téléalarme » comme cela été déjà le cas par le passé avec le CCAS.

Après délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'accorder une aide à hauteur de 50% pour les personnes non-imposables
- **DECIDE** d'étaler le paiement sur 3 mensualités

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
A Poyanne,

Mme la secrétaire  
Elisabeth COUDROY

Mme la Maire  
Fabienne LABY-FAUTHOUX

